



Direction Transports et Mobilités Durables  
Dossier suivi par : Isabelle BRULÉ  
Tél : 02.38.70.25.52

Nos références : DTMD IB/IB 499-17

A l'attention des Communes  
du département du Loiret dont le transport  
scolaire est assuré pour le compte de la  
Région

Orléans, le 11 décembre 2017

Objet : Organisation du transport scolaire – rentrée 2018/2019

Madame, Monsieur le Maire,

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, la compétence de l'organisation des services de transports scolaires interurbains (de la maternelle au lycée) est reprise par la Région Centre – Val de Loire, conformément aux dispositions prévues par la loi NOTRe du 7 août 2015.

En outre, le décret du 27 juin 2017 laissant la possibilité aux communes de modifier l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et primaires prévoit d'intégrer les conséquences sur l'organisation des transports scolaires. Aussi, il apparaît nécessaire d'en intégrer les contraintes dès en amont des réflexions.

Soucieux de maintenir une qualité des services de transports, optimisés en fonction des horaires scolaires, la Région Centre Val de Loire et la Direction académique des services de l'Education nationale ont décidé de travailler de manière partenariale pour l'instruction de ces demandes.

Afin que l'étude de faisabilité technique et financière soit menée dans les meilleures conditions par la Région, il apparaît utile que tout projet de modification du fonctionnement des établissements scolaires de votre commune pour la rentrée 2018/2019 (passage à la semaine de 4 jours, changements des horaires d'ouverture, et de fermeture) fasse l'objet d'un préavis au plus tôt auprès de la Région, qui le communiquera aux services de l'Education nationale.

Nous vous remercions donc de bien vouloir porter ces éléments à notre connaissance (cf. document joint à compléter) le plus tôt possible, et en tout état de cause, **avant le 16 février 2018.**

Dans cette perspective, la Direction des Transports et des Mobilités Durables est à votre disposition pour tout échange amont concernant les transports scolaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma respectueuse considération.

Le vice-Président du Conseil Régional,  
délégué aux transports et à l'intermodalité,

Philippe FOURNIÉ